Décision n° 2014-1270
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 novembre 2014
modifiant la décision n° 2009-0819 en date du 6 octobre 2009
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société Net 55
pour un réseau ouvert au public du service fixe
dans le département de la Meuse (55)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 (6°), L.42-1 et R.20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2009-0819 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 octobre 2009 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Net 55 pour un réseau ouvert au public du service fixe dans le département de la Meuse (55) ;

Vu la demande en date du 29 septembre 2014 de la société Altitude Infrastructure, agissant en nom et pour le compte de la société Net 55, reçue le 1er octobre 2014 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 08-1548 du 12 juin 2008 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Net 55 ;

Après en avoir délibéré le 4 novembre 2014 ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Décide :

Article 1 – L'annexe 15 à la décision n° 2009-0819 en date du 6 octobre 2009 susvisée est supprimée à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Net 55.

Fait à Paris, le 4 novembre 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI